

COMMUNE ALMONT LES JUNIES
REUNION CONSEIL MUNICIPAL
Vendredi 12 juin 2020

L'an deux mille vingt,
Le douze juin à vingt heures quarante-cinq minutes,
Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie d'ALMONT LES JUNIES, sous la présidence de Monsieur Bruno CAVAIGNAC, Maire.

Présents : M. BOUTARIC Hervé - M. RAYNAL Patrick – Mme GRIALOU Christine - M. KRAEUTLEIN Ludovic - M. LAQUERBE Olivier - M. MALASSENET Philippe - M. RICCI Hervé - M. ROLS Lionel - Mme ROUQUETTE Magali - Mme TRAYSSAC Carole.

Absent-Excusé : Néant

Date de convocation et d'affichage : 02.06.2020

M. LAQUERBE Olivier est désigné en qualité de secrétaire de séance.

I) APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 23 Mai 2020

Sans observation, le PV du 23 mai 2020 est approuvé à l'unanimité.

II) INDEMNITES DES ADJOINTS :

Pour rappel : conformément à l'article 3 de la loi n°2015-366 du 31/03/2015 et à l'article 5 de la loi n°2016-1500 du 08/11/2016, l'indemnité du maire est, de droit et sans débat, fixée au maximum.

M. le Maire présente le tableau pour le calcul du taux d'indemnité des adjoints, calculé à partir de l'indice brut terminal de la fonction publique applicable depuis le 29 décembre 2019. Il propose de fixer les indemnités de fonction des 3 adjoints au Maire à compter du 23 mai 2020, date d'installation du Conseil Municipal, avec le taux de 9.9 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Après avoir en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter la proposition du Maire.

III) VOTE DES TAXES FONCIERES DES PROPRIETES BATIES ET NON BATIES :

Monsieur le Maire rappelle que la réforme de la fiscalité directe locale induit un taux constant de la Taxe d'Habitation de 2020 sur la base de 2019 soit 9.54 % pour lequel le Conseil Municipal n'a plus à voter le taux

Il indique donc la nécessité d'obtenir un produit fiscal par le vote des taux des 2 taxes : Taxe Foncière Bâtie – Taxe Foncière Non Bâtie. Les bases des impositions directes locales étant transmises par la Trésorerie Générale de Rodez.

Le conseil municipal après en avoir délibéré : Vote le maintien des taux de 2019 à savoir :

-	TFB 15.48 %	-	TFNB 109.41 %
---	-------------	---	---------------

Le produit fiscal attendu du vote des taux TFB et TFNB s'élève à 95 535 €.

IV) DELIBERATION POUR DELEGATIONS AU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut par délégation du conseil municipal être chargé en tout, ou partie, et pour la durée de son mandat de certaines compétences (limitativement énumérées à l'art. L.2122-22)

Après délibéré, le conseil municipal décide selon l'article suscitée de déléguer au maire les points suivants :

- 5°) la conclusion et la révision des loyers ;
- 6°) la passation des contrats d'assurance et acceptation des indemnités de sinistre y afférentes ;
- 8°) de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière

15°) d'exercer au nom de la commune les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme que la commune soit titulaire ou délégataire ;

16°) d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal et de transiger avec les tiers dans la limite de 1000 €.

V) ARRETE POUR DELEGATION AUX ADJOINTS

Monsieur le Maire expose qu'il va par arrêté municipal, dans un souci de bon fonctionnement de la commune, déléguer aux 3 adjoints, dans les mêmes conditions qu'elles lui ont été octroyées, les compétences citées ci-dessus.

(Extraits articles L2122-22 du CGCT 5°,6°,8°,15°, 16°)

VI) TARIF CANTINE ET REPAS BIO

Le Maire indique que l'AUBERGE DE BRUEJOULS a envoyé le contrat incluant la révision des prix pour la rentrée 2020/2021. Il précise les directives de la loi EGALIM en restauration collective (produits de qualité et durables, dont 20% de produits bio) Lutte contre le gaspillage alimentaire et dons...

Considérant que le prix d'achat des repas, passe de 3.65 € à 4.10 € TTC, le conseil municipal après en avoir délibéré porte le prix du repas à charge pour les parents à 3.05 € contre 2.85 € (charge restante pour la commune 1.05 €/enfant).

VII) RENOUVELLEMENT COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Il est nécessaire, comme à chaque renouvellement des conseils municipaux, de renouveler la liste des membres de la commission communale des impôts directs.

Cette commission a un rôle consultatif en matière d'évaluation des propriétés bâties et non bâties. Elle donne un avis sur le classement des parcelles et propriétés bâties. Elle a aussi un rôle d'information auprès de l'administration fiscale des constructions sauvages, changement de caractéristiques ou de destinations des propriétés bâties...

Il indique que 24 membres doivent être désignés. Il énonce les membres désignés en 2014 et précise qu'il n'y a plus obligation de désigner un membre hors commune. La direction départementale des finances publiques nommera 6 titulaires et 6 suppléants.

Une liste sera dressée à partir de celles de 2014. Certaines personnes sont à remplacer : M GRIALOU Patrick, Mme GRIFFOULIERE Cristel et M. ROLS Lionel sont désignés. A suivre.

VIII) DELEGUE COMMISSION FINANCES

Le Maire signale que la prochaine réunion sera consacrée au vote du budget. Il suggère, si cela intéresse quelqu'un ou plusieurs personnes, de s'ajouter à la réunion de préparation tenue en principe avec les adjoints. Il est décidé de faire part aux conseillers de la date de préparation pour que chacun puisse aviser.

La date de la prochaine réunion du Conseil Municipal pour vote du budget est fixée au mardi 07 juillet 2020.

D'autre part, le Maire fait connaître la nécessité de déléguer un correspondant à la défense Il est l'interlocuteur privilégié des autorités militaires du département et de la Région.

Mme GRIALOU Christine est candidate. Le conseil Municipal approuve sa désignation.

IX) QUESTIONS DIVERSES

- ✓ **Antenne relais** : Le Maire fait état du projet en cours, à savoir l'implantation sur le secteur la Besseirette est abandonné, l'opérateur étudie une nouvelle situation géographique.
- ✓ **Commission du personnel** : M. RICCI Hervé Adjoint délégué aux ressources humaines, a revu les différentes fiches de poste spécifiques à chaque agent. Il donne lecture dans un premier temps, de la fiche de poste remaniée pour l'agent technique qui lui sera remise en présence de M. le Maire.
- ✓ **Fête d'été** : Vu le contexte, il est encore tôt pour prendre la décision de maintenir ou non la fête du blé cet été. L'annonce du 10 juillet par le gouvernement facilitera certainement le choix.

- ✓ **Réunion travaux** : la commission bâtiments communaux va se mettre au travail très rapidement pour préparer le prochain marché concernant la rénovation énergétique des logements du presbytère et de Ginouillac.
- ✓ **Eclairage public** : de même une programmation de changement de lampes était envisagée, il faut reprendre le dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 20.